



Le management des risques représentant un enjeu de plus en plus important au sein des directions des entreprises, le Manager des Risques et des Assurances de l'Entreprise occupe un poste stratégique reconnu et intégré auprès des dirigeants.

Les activités d'audit, de développement de la culture du risque au sein des entreprises et de management pour mieux garantir l'entreprise contre les risques auxquels elle s'expose tout en obtenant une réduction des coûts des assurances forment les trois fonctions principales de son métier :

- 1 Prémunir l'entreprise contre les recours liés à son activité
- 2 Conseiller la direction pour mettre en œuvre un plan de réduction des risques
- 3 Manager la mise en œuvre du plan de réduction des risques en réduisant le coût de la couverture assurantielle.

## LES CAPACITÉS ATTESTÉES

### 1 Prémunir l'entreprise contre les risques

- ▶ Identifier les risques auxquels est exposée l'entreprise pour conseiller la direction sur une meilleure gouvernance des risques, notamment par la conduite d'audit des risques et la réalisation d'une cartographie des risques de l'entreprise.
- ▶ Prouver sa capacité à analyser le cycle de gestion d'une entreprise.
- ▶ Cerner les risques assurables ou non.
- ▶ S'assurer que les sociétés d'assurances ont la solidité financière pour couvrir les risques qu'elles ont accepté de garantir.

*La validation de cette compétence est sanctionnée par le certificat « Prémunir l'entreprise contre les risques ».*

...

## ARTICULATION ENTRE LES BLOCS DE COMPÉTENCES ET LA TOTALITÉ DE LA CERTIFICATION

Il est exigé des candidats visant l'obtention de la totalité de la certification d'obtenir :

- d'abord la validation du bloc « Prévenir l'entreprise contre les risques »,
- puis du bloc « Conseiller la mise en œuvre d'une culture du risque au sein de l'entreprise »,
- et enfin du bloc « Manager la mise en place et diriger le suivi d'un plan de continuité d'activité (PCA) ».

Ce, pour répondre à une nécessaire progression dans l'acquisition des compétences pour maîtriser les risques.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés, tous professionnels et experts du secteur, vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme, à l'aide de plans de cours et de fiches de synthèse.

Les cours sont couplés avec des mises en situation et des cas pratiques.

>>>

## 2 Conseiller la mise en œuvre d'une culture du risque au sein de l'entreprise

- ▶ Développer une culture du risque auprès des salariés de l'entreprise.
- ▶ Convaincre la direction générale de conduire une politique susceptible d'aboutir à un niveau de sécurité optimum.
- ▶ Présenter un plan de prévention et de réduction des risques.
- ▶ Conseiller l'ordonnancement dans la mise en œuvre des actions retenues.
- ▶ Procéder périodiquement à des expertises pour s'assurer de la mise en place des mesures retenues.

La validation de cette compétence est sanctionnée par le certificat « Conseiller la mise en œuvre d'une culture du risque au sein de l'entreprise ».

## 3 Manager la mise en place et diriger le suivi d'un plan de continuité d'activité

- ▶ Lancer des appels d'offres pour obtenir les meilleures conditions tarifaires du marché.
- ▶ Obtenir des mesures de prévention et de contrôle des risques, en réduisant le coût de la couverture assurantielle.
- ▶ Proposer la création d'une captive.
- ▶ Établir un plan de continuité et exercer la responsabilité hiérarchique du service des assurances.

La validation de cette compétence est sanctionnée par le certificat « Manager la mise en place et diriger le suivi d'un plan de continuité d'activité ».



## OBTENTION DE LA TOTALITÉ DE LA CERTIFICATION

Un examen de quatre heures est organisé sur le dernier jour de chaque bloc.

Les candidats ayant validé, à l'issue des épreuves écrites, les trois blocs de compétences, obtiennent la certification « Manager des Risques et des Assurances de l'Entreprise », titre de niveau I.

<b>BLOC 1</b> Prémunir l'entreprise contre les risques	15 jours à raison d'une journée par semaine	105 heures
<b>BLOC 2</b> Conseiller la mise en œuvre d'une culture du risque au sein de l'entreprise	6 jours à raison d'une journée par semaine	42 heures
<b>BLOC 3</b> Manager la mise en place et diriger le suivi d'un plan de continuité d'activité	4 jours à raison d'une journée par semaine	28 heures

## MODALITÉS DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de l'entretien de sélection.

Par exemple, pour une personne dépendant de la branche assurance, il est possible de se faire financer en passant par son CPF (**Code RNCP : 17274 - CPF enregistré sous le n° 17274 auprès de la branche assurances**).

Les cours ont lieu à l'ESA  
39 rue de Moscou - 75008 Paris  
(Métro Rome, ligne 2)